

Vos questions / nos réponses

Mon fils de 22ans se drogue

Par [Profil supprimé](#) Postée le 27/06/2012 21:01

Notre famille est désemparé notre fils après multiple rappels à l'ordre judiciaire qui a commencé jeune 17 ans suivi à 18 ans d'une incarcération d'un mois pour coups et violence Mon mari et moi même nous sommes fait aider en cmpp par des infirmières Notre fils n'a pas voulu faire de démarche sans y être contraint par obligation de soin mais sans motivation et en s'y rendant que rarement juste pour 1 attestation de soin Mais actuellement sa formation dans le nettoyage terminé en juillet 2011(pas sans mal)mais en ayant obtenu son cap qu'il était heureux d'obtenir enfin une réussite il ne fait plus rien perçoit 660 euros et 200 euros de découvert tout les mois se drogue toujours à l'héroïne inverse le jour et la nuit et comme la situation s'aggrave très sérieusement vol dans notre porte feuille la tension est remontée forcement plus de confiance de dialogue et chose qu'il a recommencé à faire c'est de se confronté physiquement à son père on nous dit au cmpp qu'il faut attendre qu'il rencontre un mur pour avoir un électrochoc mais la cohabitation devient invivable notre lien affectif se rompt depuis 6 mois petit à petit bien attendu pour lui on se fait du souci pour rien il va bien et nie sa consommation il n'y a donc plus de dialogue possible que du désespoir et de l'impuissance il y a plus rien à faire on ne peut l'envisager merci de vos conseils avisés on en a bien besoin

Mise en ligne le 28/06/2012

Bonjour,

La situation que vous vivez est difficile et nous comprenons votre détresse.

Il semble important que vous soyez entourés de professionnels afin d'être aidés face au comportement de votre fils, ce que vous avez fait par exemple en contactant le CMPP. Lorsque les infirmières vous disent qu'un électrochoc peut faire évoluer la situation, c'est vrai. Seulement personne ne peut « programmer » une prise de conscience. Il nous semble donc nécessaire de faire attention à vous ! « Vol », « tension », confrontations physiques, « cohabitation invivable », « désespoir » viennent montrer votre état d'esprit et de fatigue. Alors que pour votre fils, tout « va bien ».

Que faire alors ? Puisque votre fils ne veut pas rencontrer de professionnels en addictologie, peut-être faudrait-il partir sur autre chose : recherche d'emploi, implication au sein du foyer, partage de moments de vie, consultations chez son médecin traitant etc. Mais aussi réfléchir avec votre mari sur vos limites : qu'est ce que nous sommes prêts à accepter (consommation, horaires décalés par exemple) et

ce qu'il ne faut pas franchir (violence physique ou autre). Auquel cas, une discussion avec votre fils s'impose afin de faire le point sur votre situation, sur ce que vous vivez et ce sur quoi vous souhaitez mettre en place avec lui. Vous pouvez également envisager (avec lui) qu'il parte du foyer si la situation est invivable (foyer, hôpital).

Votre fils ne va certainement pas bien, la justice ne l'a pas fait bouger et en tant que majeur vous ne pouvez pas l'obliger à se faire aider/soigner. Votre sentiment d'impuissance est donc légitime car vous ne pouvez pas agir sur son mieux-être intérieur. C'est à lui de prendre cette décision. Aussi, essayer de réfléchir avec votre mari sur la manière de trouver un consensus pour que vos conditions de vie s'améliorent petit à petit.

Nous vous transmettons les coordonnées d'un centre spécialisé en addictologie proche de chez vous afin que vous puissiez les rencontrer, si vous le souhaitez, pour discuter de votre situation. Les rendez-vous auprès de médecins, psychologues, travailleurs sociaux sont confidentiels et gratuits.

Vous pouvez également nous appeler au 0800.23.13.13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7j/7, de 8h à 2h) pour une écoute ponctuelle.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :
